

La carte archéologique de la polynésie française

PAR BELONA MOU, RESPONSABLE DE LA CELLULE ARCHEOLOGIQUE AU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE.

22

HIROA JOURNAL D'INFORMATIONS CULTURELLES

Depuis près d'une dizaine d'années, le Service de la Culture et du Patrimoine travaille à l'informatisation et l'enrichissement de la carte archéologique du Pays. Un outil indispensable pour l'étude, la protection et la promotion de notre patrimoine.

La carte archéologique de la Polynésie française recense l'ensemble des sites archéologiques mais également historiques et légendaires du Pays. Cet inventaire représente l'une des activités prioritaires de la cellule archéologie du Service de la Culture et du Patrimoine. Sont inventoriés tous les sites du patrimoine matériel : les sites archéologiques (*marae, paepae*, terrasses d'habitat ou de culture, *tohua, me'ae*, épaves, etc), historiques (maisons coloniales, églises, forts) et légendaires (liés à un rocher, un lieu, une grotte), qu'ils soient détruits ou non, terrestres ou subaquatiques. Ces sites sont répertoriés lors de prospections et fouilles ainsi qu'à partir de l'étude de documents fonciers (*tomite*), sources bibliographiques, ethnohistoriques (témoignages des premiers navigateurs européens et des missionnaires) et légendaires (recueils de traditions orales).

Le couple informatique et archéologie

Chaque site est enregistré dans une base de donnée informatisée. Outre l'édition de documents cartographiques, le logiciel « Arcview » permet d'une part de localiser les sites par des points ou par des polygones lorsqu'il s'agit de zones archéologiques et d'autre part, de visualiser l'ancienne occupation de l'espace (répartition spatiale des sites) et ainsi de mieux comprendre le mode de vie et de pensée de l'ancienne société.

Un enjeu capital

L'élaboration de cette carte est un outil important pour la connaissance et la gestion du patrimoine archéologique du Pays. Elle permet, par exemple, de renseigner les décideurs du Pays et les acteurs de la vie économique et sociale sur le patrimoine culturel existant dans les zones concernées par l'aménagement du territoire, afin que celui-ci soit pris en compte dans le cadre de projets de constructions ou de travaux

immobiliers, comme lors de l'élaboration des PGA*.

À terme, le Service de la Culture et du Patrimoine souhaite mettre la carte archéologique de la Polynésie française en ligne, à la disposition des administrations et des usagers.

Cet inventaire non exhaustif est donc constamment actualisé par les avancées du travail des archéologues. La disparité du recensement entre les archipels est due à l'absence ou l'insuffisance de recherches archéologiques dans les lieux les plus isolés. Prospection, contrôle et vérification de nombreux sites sont toujours à mener, mais le Service de la Culture manque de moyens humains et financiers.

Etat des lieux

A ce jour, près de 3 400 sites archéologiques, légendaires et historiques ont été répertoriés en Polynésie française, dont

- 2 000 sites dans l'archipel de la Société, dont 106 classés dans l'archipel de la société
- 600 sites aux Marquises, dont 42 classés
- 530 sites aux Tuamotu-Gambier, dont 2 classés
- 200 sites aux Australes, dont 42 classés**

Vous avez dit « site classé » ?

Il existe 192 sites classés en Polynésie française. Un site classé est un site de caractère naturel, historique, légendaire ou patrimonial, dont l'intérêt justifie la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Il est interdit de détruire le site sous peine d'amende, de modifier son aspect d'origine, de le réparer ou de le restaurer sans l'autorisation des autorités compétentes. ♦

Qu'est ce que la carte archéologique ?

Définition de l'INRAP*** (www.inrap.fr) :

« Les services régionaux de l'archéologie sont chargés d'établir la Carte archéologique nationale (...). Cet inventaire, constamment actualisé, est un outil scientifique et patrimonial, et un instrument permettant de déterminer la sensibilité archéologique (...) du territoire. Les éléments de la carte archéologique peuvent être consultés au service de chaque région. Toutefois, cette carte est par nature lacunaire, et ne compte que les sites déjà identifiés. »

Carte archéologique de Taipivai, Nuku Hiva



© SCP

* PGA : Plan Général d'Aménagement

** JOPF du 20 juillet 2006

*** INRAP : Institut National de Recherche Archéologiques Préventives